



Formation financée par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France – ARS-IdF,
déployée par le Comité d'éducation pour la Santé – CODES 93

FICHE PRE-PROGRAMME FORMATION 2026

« Concevoir et animer des actions collectives de renforcement des compétences psychosociales auprès des jeunes, en Ile-de-France »

Sur la base du nouveau référentiel de Santé publique France

Session de formation de deux jours, 07 et 08 avril 2026, en distanciel, via « Zoom »

POINT D'ATTENTION :

- Cette formation a été mise à jour par le CODES93 afin de former les professionnels à partir du nouveau référentiel de Santé publique France Tome 1 et 2 : « Les compétences psychosociales, un référentiel opérationnel pour accompagner les professionnels, un outil clé pour mieux comprendre, développer et les renforcer dès le plus jeune âge ».
- Tous les professionnels qui souhaitent mettre en œuvre des actions collectives de renforcement des compétences psychosociales auprès de jeunes, en Ile-de-France, peuvent y participer – y compris ceux ayant déjà participé aux précédentes sessions de formation « CPS », celle-ci ayant été entièrement mise à jour.

OBJECTIF DE FORMATION

Permettre aux professionnels de concevoir et d'animer des actions collectives de renforcement des compétences psychosociales auprès des jeunes, en Ile-de-France.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ELEMENTS DE CONTENU

La formation vise l'acquisition de capacités chez les professionnels investis.

A l'issue de cette formation, les professionnels formés seront en capacité de/d' :

- Expliquer le concept de compétences psychosociales
- Expliquer la structuration des apprentissages « CPS », dans une logique de construction de parcours :
 - En deux phases d'apprentissage

Phase 1 : « Développement des capacités de compréhension et d'acceptation »

Phase 2 : « Développement des capacités de régulation et d'accomplissement »

- En six étapes d'apprentissage

Etape 1 – « relation a soi »

Etapes 2 et 3 – « je me réalise par des actions engagées »

Etape 4 – « relation à ses émotions »

Etapes 5 et 6 – « relation à l'autre »

- Expliquer les 55 savoirs et savoir-faire « CPS » à acquérir
- Mettre en lien les capacités « CPS » à acquérir avec des outils pédagogiques
- Expliquer les « critères de qualité des interventions CPS »

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ? (Merci de vérifier que vous répondez aux prérequis)

PROFESSIONNELS - STRUCTURES - PRE-REQUIS :

- **STRUCTURES ET PROFESSIONNELS** : cette formation est à destination de toutes les structures, tous les professionnels qui travaillent auprès de jeunes, en Ile-de-France
- Afin de participer à cette formation, LES **PRE-REQUIS** – il est obligatoire :
 - Être un professionnel qui travaille auprès de jeunes, en Ile-de-France
 - Souhaiter concevoir et animer des actions collectives de renforcement des compétences psychosociales auprès de jeunes
 - S'investir à la totalité de l'action de formation (2 jours)
 - Prérequis technique pour le distanciel : ordinateur, connexion internet, caméra, micro,enceintes

MODALITES :

- Formation inter (*qui regroupe des professionnels issus de structures différentes*)
- **Formation en distanciel via « Zoom »**

Les codes de connexion pour accéder à la session de formation vous seront communiqués, par mail, quelques jours avant la date du premier jour de formation.

Un livret d'accueil du stagiaire comporte une aide à la connexion via « Zoom ». Il est disponible sur le site du Codes93 et sur l'espace réservé aux professionnels inscrits à la session de formation.

DATES 2026 : mardi 07 avril et mercredi 08 avril 2026

HORAIRES – DUREE :

- **9h30-12h30, 13h30-16h00**
- Au total, la durée de la formation est de 11h00 - (*Prévoir également 30 minutes pour renseigner le questionnaire « en amont » et le questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation*)
- Cette formation est structurée avec une progression pédagogique, il est indispensable de s'investir tout au long de la formation pour atteindre les objectifs pédagogiques.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES/INSCRIPTIONS

Pour vous inscrire à la session du mardi 07 avril et mercredi 08 avril 2026, veuillez renseigner le formulaire d'inscription via le lien ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe1cFvEcZs3CMvrEHOaPVzP8YvQfi_W4McwATPoly-37RIPvA/viewform?usp=header

- Vous retrouvez également la fiche programme et le lien vers le formulaire d'inscription sur le site Internet du Codes 93 : <https://codes93.org/prochaines-formations/>
- Merci de procéder à votre inscription au plus tard 6 jours avant la date de la formation
- Vous recevrez une confirmation d'inscription au plus tard 5 jours avant la session de formation accompagnée des codes de connexion « Zoom »
- Si vous indiquez, au moment de votre inscription, des besoins d'aide et/ou d'aménagement alors le référent du Codes93 vous contactera individuellement (par mail et téléphone) pour élaborer ensemble des solutions et ainsi permettre l'accessibilité à la formation

METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISEES :

- Alternance de séquences expositives en plénière et de séquences de découverte, réflexion, échanges, co-construction en sous-groupes
- Supports : diaporama, outils d'animation sont travaillés tout au long de la formation et sont remis aux participants en format numérique.

Un « dossier du participant » sera communiqué par mail en amont de la formation. Il contiendra les supports de travail. Ce dossier devra être imprimé et/ou conservé sur chaque ordinateur afin de travailler facilement dessus pendant la formation en distanciel. Le dossier du participant sera accessible via un lien vers un espace réservé aux professionnels inscrits sur le site du CODES93. Il sera accessible aux professionnels inscrits en amont de la session de formation.

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE – CODES 93 :

Mme Vanessa DEWALLERS, responsable pédagogique - formatrice certifiée, 19 années d'expérience professionnelle, spécialisée en promotion de la santé-éducation pour la santé-prévention, méthodologie de projets, démarche qualité, ingénieries de formation/pédagogique/d'évaluation, animation, coordination de programmes

INTERVENANTS – CODES 93 :

- Mr Sylvain GOSLIN, psychologue social de la santé - prévention et réduction des risques, chargé de projets au CODES93, 4 années d'expérience professionnelle, conception et animation de programmes d'éducation pour la santé et de prévention auprès de professionnels et des populations
- Mme Mireille HARB, kinésithérapeute spécialisée en santé publique, promotion de la santé, santé mentale, chargée de projets au CODES93, 3 années d'expérience professionnelle, conception et animation de programmes d'éducation pour la santé et de prévention auprès de professionnels et des populations

REFERENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER – CODES 93 :

M. Laurent BAUER, Directeur, expérience de 27 années en tant que directeur d'association, pilotage de projets, demande de financement, dans le secteur de la promotion de la santé - éducation pour la santé - prévention ; également spécialiste en formation initiale et continue dans le domaine sanitaire, social et éducatif

FINANCEMENT :

- **Cette action de formation est financée par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France**
- **Elle est gratuite pour les professionnels qui s'y investissent**

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION :

- **En amont, lors de l'inscription** : validation des prérequis, auto-positionnement, recueil des besoins - attentes, diagnostic des situations de handicap et des besoins spécifiques, auprès de chaque professionnel inscrit, en ligne via un questionnaire « google form ».
- **Tout au long de la formation** : auto-évaluation formative à l'issue de chaque séquence, via le « dossier du stagiaire »
- **A l'issue de la formation**, auto-évaluation sommative, à l'écrit, individuelle et nominative : auto-évaluation de la satisfaction et du degré d'acquisition des capacités visées, en ligne via un questionnaire « google form ».
- **Emargement** par demi-journée de formation
- **Attestation de participation** remise à l'issue de la formation

VOUS SOUHAITEZ DES RENSEIGNEMENTS :

- Merci de contacter : Mme Vanessa DEWALLERS, responsable pédagogique - formatrice Codes93, par e-mail : vanessa.dewallers2@codes93.org
- Vous pouvez également consulter le site web du Codes93 : www.codes93.org

ACCESIBILITE : le Codes93, organisme de formation engagé dans une démarche qualité, met en œuvre les moyens pour favoriser l'accessibilité aux formations pour les personnes en situation de handicap et/ou nécessitant des aides, des aménagements :

- En amont de la formation, lors de l'inscription, le Codes93 permet l'identification des situations de handicap et des besoins spécifiques. En fonction des besoins diagnostiqués, le Codes93 réalise, en co-construction avec la personne et les partenaires, des recherches de solutions.
- Le Codes93 est vigilant à l'accessibilité des locaux (pour les sessions en présentiel) ainsi que l'accessibilité pédagogique.

Inscrit dans un travail en réseau, si le Codes93 ne parvient pas à adapter l'offre de formation à la situation, alors la personne sera accompagnée vers des partenaires afin que des solutions soient élaborées.

COMPLEMENT D'INFORMATION :

- Vous pouvez consulter, en amont de la session, le « **livret d'accueil** » qui comporte notamment
 - le règlement intérieur de l'organisme de formation
 - des indications pour aider à l'utilisation de « Zoom » dans le cadre de cette formation en distanciel

Il est accessible sur le site du Codes93 :

<https://codes93.org/formation-documents/>
<https://codes93.org/prochaines-formations/>

Il sera également accessible sur l'espace réservé aux professionnels inscrits. Vous recevrez le lien vers cet espace en amont de la session de formation.

- **Si vous rencontrez des problèmes techniques, vous pouvez contacter le numéro suivant :**
07.85.97.72.49.
- **Pour permettre le déroulement du distanciel dans les meilleures conditions, nous vous remercions de :**
 - Tester ordinateur + connexion internet + micro + caméra + haut-parleur avant le début de la session de formation
 - Prévoir un écran par personne formée (et non pas un groupe de personnes pour un seul et unique écran)
 - Vous connecter au moins 10 minutes avant le début de la session, soit à 9h20